

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2018

DELIBERATION N°18/088

**Convention Opérationnelle
entre la Commune de Saint Paul en Jarez, Saint-Etienne Métropole,
Le Conseil Départemental de la Loire et l'EPORA
Secteur de La Bachasse – Tranche 1**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

2, avenue Grüner – CS 32902
42029 St-Étienne Cedex 1
T. 04 77 47 47 50
F. 04 77 47 47 98
www.epora.fr

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n° 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du projet visant à requalifier une friche industrielle en entrée de bourg, qui présente un déficit foncier prévisionnel évalué à 595 000 € HT environ, le montant prévisionnel des travaux de requalification étant quant à lui évalué à 935 000 € HT,
- ✓ Compte-tenu de l'intérêt du projet de requalification, qui vise à permettre la production de logements locatifs sociaux, considère justifié que l'EPORA participe financièrement à la prise en charge du déficit foncier,
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Saint Paul en Jarez, Saint-Etienne Métropole, Le Conseil Départemental de la Loire et l'EPORA, relative au secteur de la Bachasse,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim

Alain KERHARO

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
La Secrétaire générale adjointe
pour les affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD